

Demande d'inscription pour un séjour de Rupture

Demande faite par le service placeur : SPJ AI TM autre :

Date de la demande : **Par** :

Coordonnées :

Demande pour le séjour du : **au** :**Informations relatives au/à la jeune****Nom** : **Prénom** :

Adresse (si différente des parents) :

Natel : Courriel :

Date de naissance : Nationalité :

Assurance maladie :

N° d'assuré :

Allergies connues/asthme :

Maladie(s)/affection(s) :

Incapacité(s) physique(s) :

Médication, quoi, quand, comment :

Le jeune gère t il de manière autonome sa médication ? OUI NON

Le jeune est-il un consommateur connu de : cannabis alcool tabac autre :

Le jeune peut-il avoir des comportements : violent à risques pour lui même à risque pour les autres

Coordonnées des parents

Père

Mère

Nom, Prénom :

Nom, Prénom :

Adresse :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Téléphone :

Natel :

Natel :

Courriel :

Courriel :

Représentant légal :

Droit de garde : commun Père Mère autre :

Autorité parentale : commun Père Mère autre :

Situation familiale :

Description relative à la situation

Pourquoi une demande de séjour de rupture est-elle faite ?

Brève description de la situation et problématique :

Adhésion au séjour et objectifs/attentes du séjour :

Pour le jeune :

Pour la famille :

Financement du séjour

Qui prend en charge le financement du séjour ?

Les frais du séjour, soit frs.950.- (frais administratif compris), sont à réglés au plus tard, 5 jours avant le départ du séjour. A payer sur le compte

CCP N°15-48879-8 / Iban CH14 0900 0000 1504 8879 8

Les frais de dossier/administratif valable 1x par an se monte à 50.- Il seront déduit lors d'autre inscriptions durant l'année qui suit cette première.

Les organisateurs du séjour se réservent le droit de refuser l'accueil d'un jeune le jour du départ si ce dernier n'a pas prit le matériel demandé et nécessaire pour sa sécurité. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera accordé.